

**DELIBERATION**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 4 octobre 2024**

Délibération n° 2024 – 04/10/2024 - 2

*Approbation de la répartition  
de l'enveloppe des moyens dédiés à la formation pour l'année 2025*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 20  Membres présents : 11 Membres représentés : 10 Total : 21	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 21</b>  <b>Pour : 21 (unanimité)</b>  <b>Contre : 0</b>
--	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve la répartition de l'enveloppe des moyens dédiés à la formation pour l'année 2025.**

Dijon, le 8 octobre 2024  
Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*PJ : budget simple 2025 et orientations budgétaires  
budget 2025 : notifications de charge d'enseignement des composantes*

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne  
Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement